



À PROPOS DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION

Le présent document constitue le premier rapport de Troilus Gold Corp. (la « **Société** » ou « **Troilus** ») (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FRA : CM5R) (le « rapport ») conformément à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») pour l'exercice financier clos le 31 juillet 2024, sur les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises par l'entité — au Canada ou ailleurs — ou de leur importation au Canada. Il s'agit du premier rapport sur l'esclavage moderne préparé par Troilus en vertu de la Loi.

INTRODUCTION

Troilus reconnaît que l'esclavage moderne peut prendre de nombreuses formes, notamment la servitude contractuelle, la traite de personnes, le travail forcé, le mariage forcé, la servitude pour dettes, le travail des enfants et le recrutement trompeur pour le travail ou les services (collectivement, l'« esclavage moderne »). Troilus comprend qu'il doit faire sa part pour condamner et prévenir l'esclavage moderne, tandis que la Loi encourage les entités canadiennes à évaluer les risques liés à l'esclavage moderne dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement et à y remédier.

Troilus s'engage à mettre en place une chaîne d'approvisionnement responsable composée de partenaires commerciaux qui partagent notre engagement à mener nos activités avec intégrité. Notre objectif est d'identifier les risques liés à l'esclavage moderne et d'y remédier dans notre chaîne d'approvisionnement et nos activités grâce à un processus d'amélioration continue et à la collaboration avec toutes les parties prenantes concernées dans l'ensemble de nos activités.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Activités

Troilus est basée au Québec, au Canada, où elle exerce l'essentiel de ses activités. Son siège social est situé à Montréal, et elle possède des bureaux locaux dans les communautés de Chibougamau et Mistissini, ainsi qu'un camp d'exploration et de développement sur le futur site minier situé à environ 175 km au nord de Chibougamau. La Société possède également un bureau administratif à Toronto, en Ontario, au Canada. Elle emploie actuellement des résidents du Québec et de l'Ontario et se conforme à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux en matière de travail et d'emploi.

Troilus est une société en phase d'exploration et de développement qui n'exerce aucune activité de production minière. La Société n'a aucun revenu ni aucune vente. Les activités de la Société comprennent le forage, l'exploration géologique, la surveillance environnementale et l'ingénierie en vue de concevoir une future exploitation minière à ciel ouvert qui produira de l'or, du cuivre et de l'argent et d'obtenir les permis nécessaires à cet effet. Pour l'exercice clos le 31 juillet 2024, la Société comptait 35 employés, tous résidents du Canada.

Troilus Gold Corp.

715, rue du Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec) H2Y 2H7 | 400-36, rue Lombard, Toronto (Ontario) M5C 2X3
334, 3e Rue, Chibougamau (Québec) G8P 1N5 | 168, Main Street, Mistissini (Québec) G0W 1C0

T : 647 276-0050

C : info@troilusgold.com

W : www.troilusgold.com

Chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement soutient actuellement la phase d'exploration et de développement du cycle de vie minier. Les éléments clés de notre chaîne d'approvisionnement comprennent, entre autres : le forage, la recherche, la consultation, les petits projets de construction et d'entretien, la surveillance environnementale, les services d'ingénierie, les matériaux de construction, le carburant, les lubrifiants, les réactifs et les produits chimiques, l'électricité, le transport par camion, le transport sur site et le service de traiteur.

Troilus s'approvisionne en grande partie au Canada et aux États-Unis pour l'ensemble de ses matières premières, fournitures, services et équipements d'exploitation.

L'approvisionnement en biens et services de la Société est assuré par notre équipe opérationnelle à Chibougamau pour les biens et services spécifiques au site et par l'équipe de direction pour les contrats de services et d'approvisionnement plus importants, tous les contrats d'une valeur supérieure à 500 000 \$ devant être approuvés par le conseil d'administration. Des professionnels du droit sont également disponibles pour apporter leur soutien si nécessaire. Nos relations stratégiques avec nos fournisseurs reposent sur des ententes contractuelles et des indicateurs de rendement convenus d'un commun accord. Les engagements à forte valeur ajoutée et à long terme sont généralement régis par des conditions contractuelles, tandis que les engagements moins coûteux ou à court terme sont généralement régis par les conditions des bons de commande au niveau local. Nous privilégions l'achat de produits locaux et le recours à des services locaux dans la mesure du possible, afin que les communautés d'accueil puissent bénéficier des retombées économiques de nos activités.

GOVERNANCE ET POLITIQUES

Notre approche en matière de droits de la personne repose sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et s'aligne sur le Pacte mondial des Nations Unies, dont nous sommes membres. Cela inclut le soutien et le respect des droits de la personne énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les principes relatifs aux droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Troilus s'efforce de mener ses activités de manière éthique et intègre. La Société dispose d'un Code de conduite des affaires qui comprend des lignes directrices et des politiques visant à s'assurer que nos employés, entrepreneurs et fournisseurs, à notre connaissance, se livrent à des pratiques commerciales légales et éthiques et ne se livrent pas à des pratiques d'esclavage moderne ni ne les soutiennent. La Société dispose d'une politique de dénonciation qui encourage les communications directes, anonymes et confidentielles avec le comité de vérification de la Société sur des questions que les employés, entrepreneurs ou autres jugent appropriées. La Société dispose d'une politique de développement durable qui interdit expressément le recours au travail forcé ou au travail des enfants. Le Code de conduite des fournisseurs de la Société, auquel tous les fournisseurs sont tenus de se conformer, veille à ce que les fournisseurs de la Société respectent également les interdictions relatives au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de la livraison de tout produit ou de la prestation de tout service pour Troilus.

Nos politiques sont établies par le conseil d'administration et sont révisées et mises à jour chaque année

Troilus Gold Corp.

715, rue du Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec) H2Y 2H7 | 400-36, rue Lombard, Toronto (Ontario) M5C 2X3
334, 3e Rue, Chibougamau (Québec) G8P 1N5 | 168, Main Street, Mistissini (Québec) G0W 1C0

T : 647 276-0050

C : info@troilusgold.com

W : www.troilusgold.com

afin de refléter les changements dans notre environnement opérationnel et réglementaire. Nous dispensons chaque année à nos employés une formation sur nos politiques de gouvernance d'entreprise, et tous les employés sont tenus de nous fournir une attestation écrite confirmant qu'ils ont lu et compris ces politiques et qu'ils s'engagent à les respecter en tout temps.

RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS ACTIVITÉS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Dans le secteur minier à l'échelle mondiale, les activités minières peuvent donner lieu à l'esclavage moderne, notamment au travail forcé et au travail des enfants, ou peuvent y contribuer ou y être directement liées. Troilus a examiné et évalué les risques liés à l'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. La Société estime qu'il n'existe pas de risque significatif lié à l'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, compte tenu de l'existence de lois fédérales, provinciales et locales strictes en matière de travail au Canada, seule juridiction dans laquelle la Société exerce ses activités, en plus des politiques propres à la Société.

Nous reconnaissons que les communautés vulnérables peuvent être confrontées à un risque inhérent plus élevé d'esclavage moderne en raison du manque de perspectives économiques. Nous menons avec diligence des activités de sensibilisation communautaire, en privilégiant le recours à des prestataires de services locaux, en organisant fréquemment des consultations communautaires constructives et en contribuant financièrement au développement des communautés locales. Le risque que notre Société soit impliquée dans des pratiques d'esclavage moderne liées à notre main-d'œuvre est faible grâce à des politiques et procédures rigoureuses en matière de ressources humaines, à la formation, à des mécanismes de plainte accessibles et à la gestion des risques.

MESURES DE REMÉDIATION EN CAS DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS ET EN CAS DE PERTE DE REVENUS

D'après l'évaluation de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement décrite ci-dessus, aucune mesure n'a été prise en 2024 pour remédier à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables, étant donné qu'aucun cas d'esclavage moderne n'a été constaté dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

La Société s'engage à exercer ses activités de manière responsable et à prévenir l'exploitation des personnes les plus vulnérables au sein de nos communautés et de nos chaînes d'approvisionnement. Troilus évalue l'efficacité des mesures prises pour veiller à l'absence d'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, principalement par le biais de son Code de conduite des affaires, de sa politique de dénonciation, de sa politique de développement durable et de son Code de conduite des fournisseurs. Parmi les activités que nous pouvons mener pour évaluer l'efficacité de nos mesures, citons l'analyse de sélection des fournisseurs tiers et les préoccupations signalées par le biais de nos canaux de communication de dénonciation. À mesure que les processus internes, les systèmes et les chaînes d'approvisionnement de la Société évoluent, nous continuerons à prendre des mesures pour contrôler l'efficacité de nos efforts visant à prévenir l'esclavage moderne dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.

Troilus Gold Corp.

715, rue du Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec) H2Y 2H7 | 400-36, rue Lombard, Toronto (Ontario) M5C 2X3
334, 3e Rue, Chibougamau (Québec) G8P 1N5 | 168, Main Street, Mistissini (Québec) G0W 1C0

T : 647 276-0050

C : info@troilusgold.com

W : www.troilusgold.com

APPROBATION ET ATTESTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Troilus Gold Corp.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour la ou les entités susmentionnées. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice visé ci-dessus.

Je fournis cette attestation en ma qualité d'administrateur de Troilus Gold Corp. et non à titre personnel. J'ai le pouvoir de lier Troilus Gold Corp.



C. Justin Reid
Chef de la direction et président
23 avril 2025

Troilus Gold Corp.

715, rue du Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec) H2Y 2H7 | 400-36, rue Lombard, Toronto (Ontario) M5C 2X3
334, 3e Rue, Chibougamau (Québec) G8P 1N5 | 168, Main Street, Mississini (Québec) G0W 1C0

T : 647 276-0050

C : info@troilusgold.com

W : www.troilusgold.com